

Un parc ouvert sur le quartier

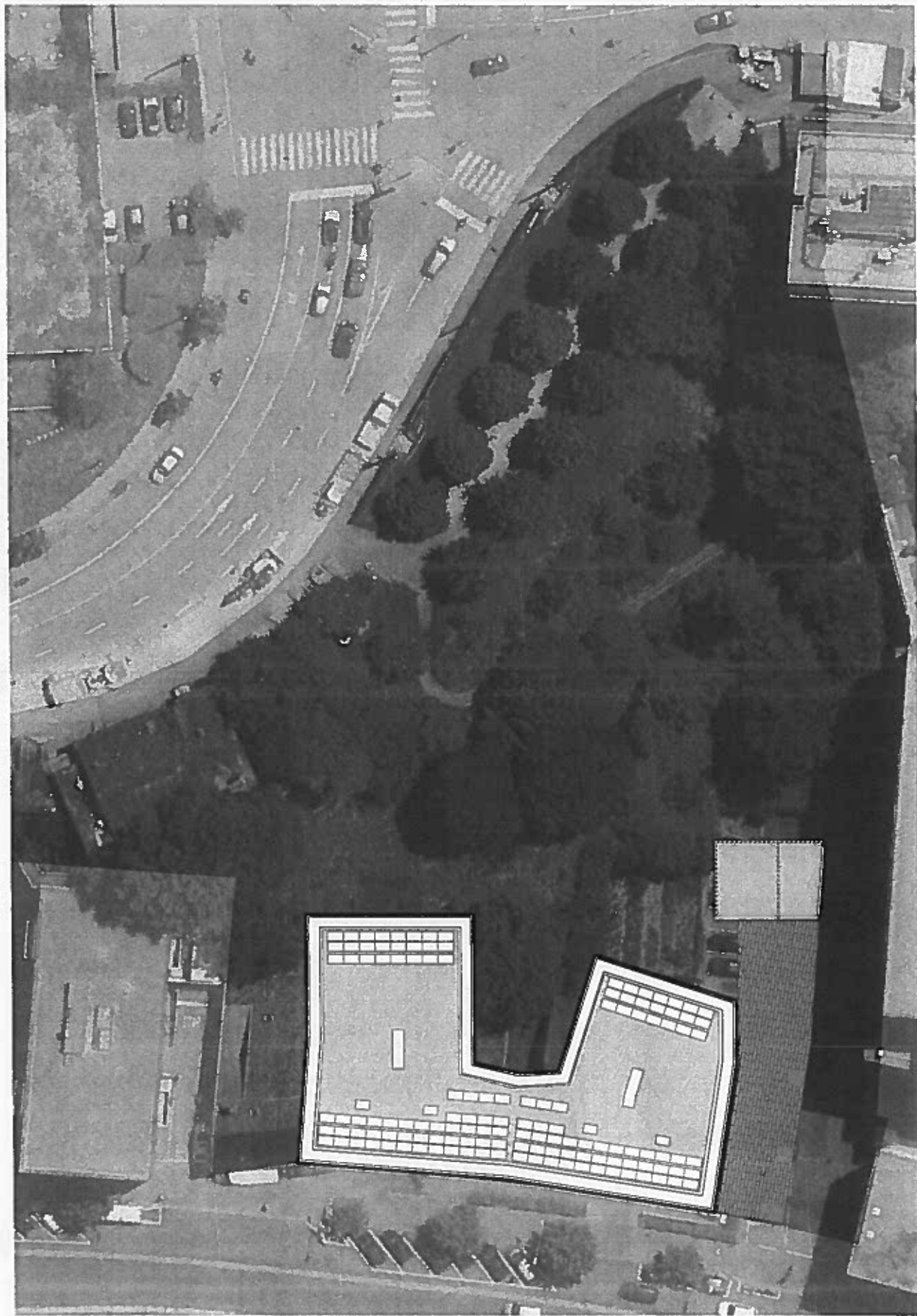
Verger extensif inscrit sur la pente naturelle longeant le cours du Flon jusqu'en 1830, il faut attendre 1903 pour que prennent place les aménagements actuels : mail de tilleul dans la partie supérieure et cheminement dans la pente permettant de joindre la rue de la Solitude (future Dr César-Roux) à la rue St Martin.

Depuis, cet espace peine à trouver un véritable usage en raison des difficultés d'accès et d'entretien liés à la forte pente. Ainsi, au début des années 90 une campagne de défrichage est programmée pour revaloriser la parcelle et maintenir les vues remarquables sur la cathédrale et le pont Bessière.

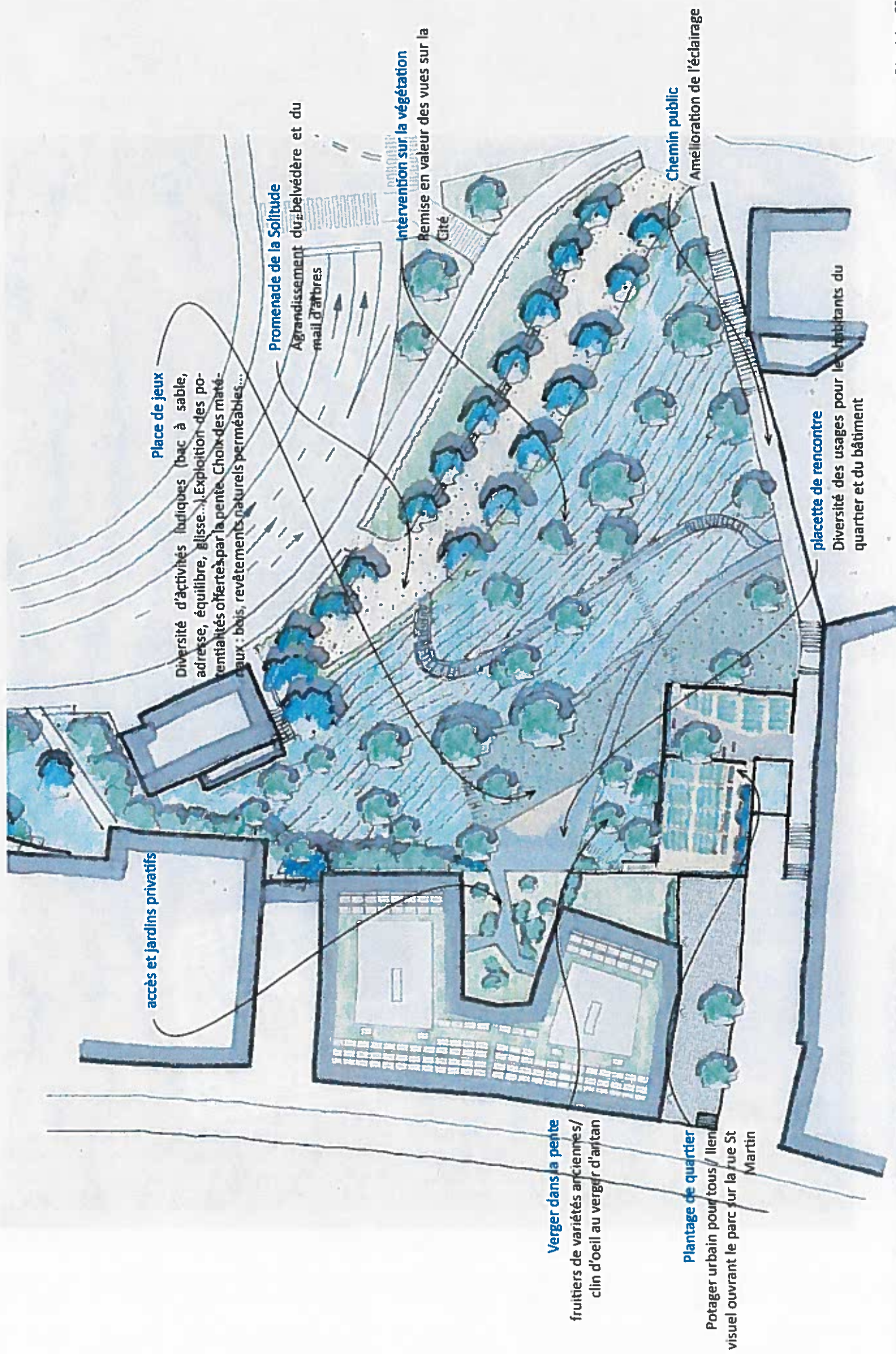
En 2009, une nouvelle série de travaux permet de remettre en lumière la parcelle et invite à de nouveaux usages : stabilisation du talus et création d'une zone de détente à mi pente, éclaircissage de la végétation, réfection du chemin central et pose d'une main courante, création d'un petit plantage de quartier dans la partie inférieure

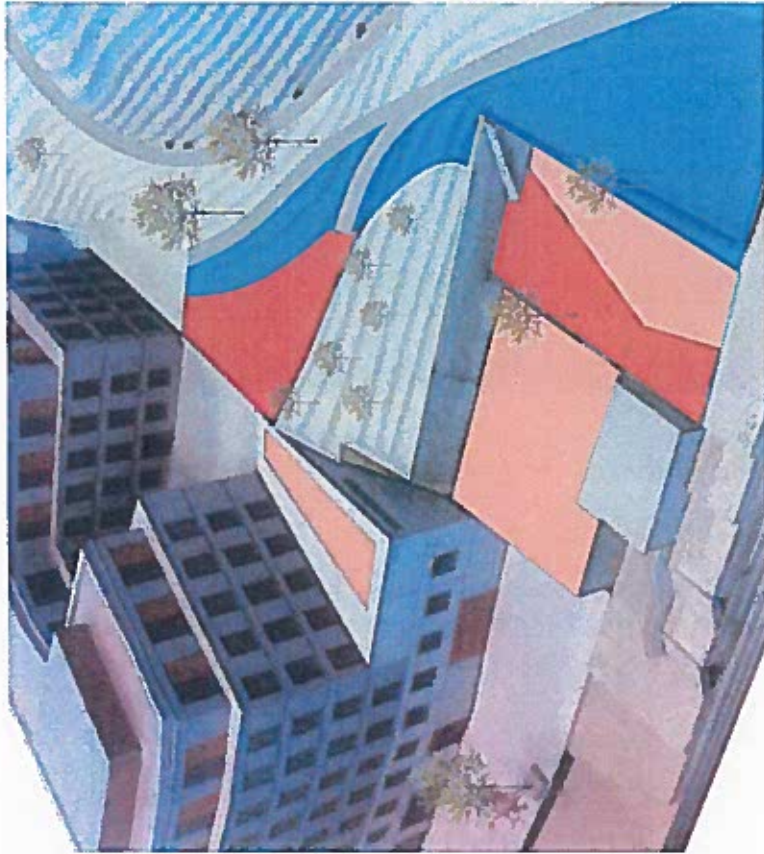
La Ville de Lausanne souhaite aujourd'hui profiter de l'installation du nouveau bâtiment pour redonner de l'attractivité à cet îlot de verdure méconnu en créant au cœur de la ville un véritable parc, pôle de vie urbaine offrant une mixité d'usages et ouvert sur le quartier.





St-Martin 16-18 - Proposition d'aménagement

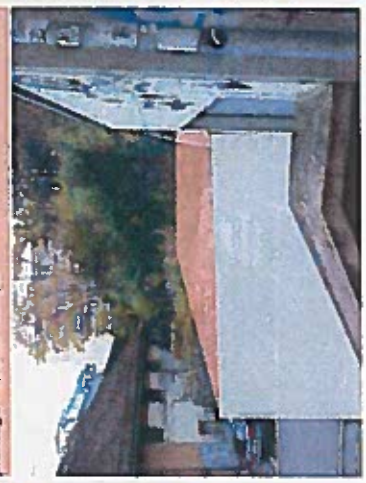




plantage (90m²) et rencontre (50 m²)



plantage 140 m²
plantage existant 130 m²



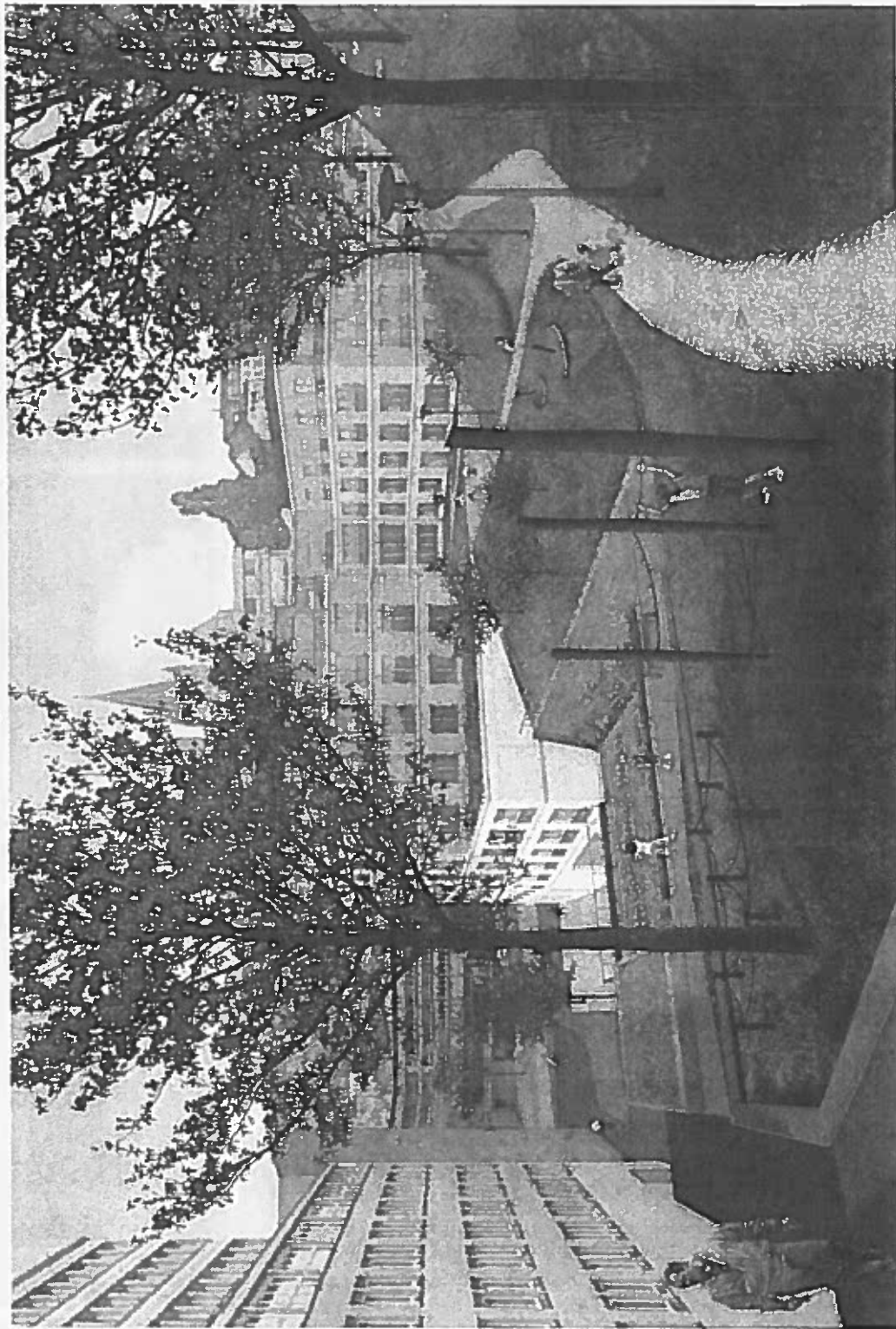
jeux - env. 440 m²



sente d'accès à améliorer/améliorer



St-Martin 16-18 - Proposition d'aménagement



caractère naturel des jeux et des revêtements



sente ludique

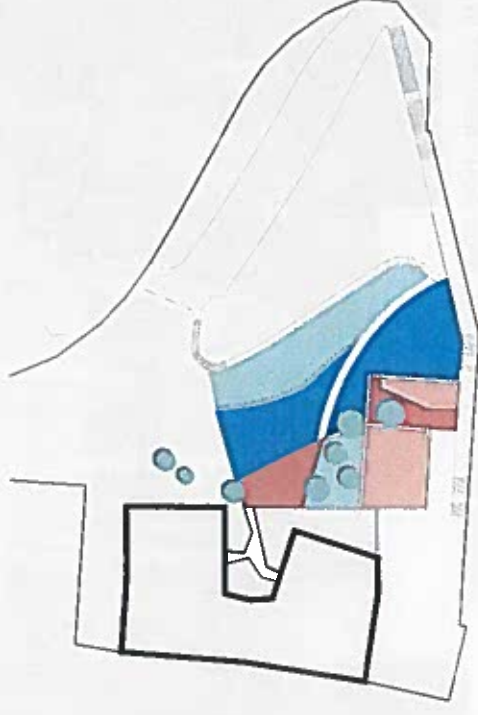


utiliser les éléments de jeux pour franchir la pente



financement projet du bâtiment

- terrassement général et mise en place des terres
- démolition/construction des ouvrages de soutènement
- chemin d'accès au bâtiment + éclairage
- fosse de plantation et arbres d'alignements impactés par le projet
- jardins privés au contact du bâtiment
- participation à la place de jeux (RPGA chap 3.5. art 52)
- participation au plantage (dimensionnement de la dalle, adduction d'eau, terre, garde-corps)
- études en liens avec les travaux mentionnés ci-dessus



financement spadom (préavis place de jeux + CC)

- placette de rencontre
- place de jeux
- équipement du plantage (chemin interne, bordures, aménagements...)
- petits soutènements
- travaux de jardinage, plantation et ensemencement
- études en liens avec les travaux mentionnés ci-dessus